

Compte rendu succinct de l'intervention de François Fillon CNPE de Bugey, le 29 août 2011

Présents : François Fillon, Eric Besson, Nathalie Kosciusko-Moriset, Henri Proglio et consorts, élus locaux.

Délégation syndicale : FO, CGT, CFDT, CFE-CGC et SUD (1 militant par OS).

Interventions de FO.

Concernant la loi NOME, FO a rappelé que sa fédération et sa confédération continuaient à militer pour l'abrogation de cette loi et a demandé l'état des lieux social et l'évolution du 1% avec les entreprises concurrentes. De surcroît cette loi renchérit le KW du nucléaire.

Concernant l'Audit commandé par le 1^{er} Ministre aux exploitants pour octobre 2011: FO s'étonne que les facteurs humains, composante essentielle des éléments qui impactent la sûreté, cette thématique n'apparaisse pas dans l'audit demandé, y compris sous l'angle de la sous-traitance. **FO réitère cette demande de bon sens.**

Réponses du 1^{er} Ministre:

- Sur les compétences, le statut des personnels EDF et des prestataires, qui sont des facteurs importants pour la sûreté des installations, il est demandé à l'ASN d'analyser cette question en plus de son expertise sur la sous-traitance.
- Sur la sous-traitance, il est demandé aux ministres présents lors de cette brève entrevue, de plancher sur une convention collective spéciale des salariés du nucléaire, les partenaires sociaux doivent participer à cette réflexion.
- Sur la question des tarifs, l'ouverture à la concurrence n'est pas remise en cause, il précise que le gouvernement respectera ses engagements avec le parlement européen, au travers d'un équilibre satisfaisant.
- Sur la question concernant l'avenir du nucléaire, aucune fermeture de site n'est envisagée sauf si problème important concernant la sûreté, la production d'électricité est un intérêt de niveau national, le gouvernement ne souhaite pas baisser ses moyens de production. Il est demandé à l'ASN de faire des tests au-delà du raisonnable (il rappelle que le contexte ayant conduit au désastre de Fukushima Daiichi ne peut se passer en France).
- Sur la question de la politique énergétique française, il rappelle que l'installation des sites est fonction des contextes de fourniture de l'énergie, il est demandé aux ministres concernés, de réfléchir au paysage énergétique français d'ici 2030 à 2050, il rappelle que la France ne peut se passer du nucléaire.
- Sur la question de la politique nucléaire française, il précise que le nucléaire doit rester sous l'autorité de l'état et insiste sur le fait qu'il n'y a qu'un seul interlocuteur, EDF, sur la filière nationale et à l'externe.

Le temps imparti n'a pas permis de relancer les questions restées sans réponse.